



Le 7/02/2019
Natacha Bouchart
Présidente de l'Agglomération
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 Février 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

la séance est ouverte à 17h00

LE CONSEIL :

ENTEND MME LA PRESIDENTE faire l'exposé des principaux événements qui ont marqué la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers depuis la dernière réunion de l'Assemblée Communautaire.

ENTEND MME LA PRESIDENTE donner lecture du compte-rendu des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Communautaire (délibération 2017-128 du 29 juin 2017), en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROUVE, à l'unanimité, la participation de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers au groupement de commande pour la sélection par deux appels d'offres distincts d'un courtier et d'un assureur en matière d'assurance en responsabilité civile Atteinte à l'Environnement ; **AUTORISE, à l'unanimité MME LA PRESIDENTE,** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer et à exécuter la convention de groupement ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement ; **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les marchés avec le ou les prestataires retenus ainsi que de prendre toute décision relative à leurs exécutions.

ACTE, à l'unanimité, la présentation au Conseil Communautaire du rapport annuel en matière de développement durable de Grand Calais Terres et Mers, après intervention de Madame MATRAT et réponse de Madame la PRESIDENTE.

ADOpte, à l'unanimité, les orientations générales du budget primitif 2019, après intervention de Madame MATRAT et réponses de Madame la PRESIDENTE et Monsieur ALLEMAND.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des agents contractuels nécessaires au fonctionnement de la restauration des centres de loisirs ; **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels de la restauration des centres de loisirs.

ADOpte, à l'unanimité, les taux horaires des agents de la collecte liés au remboursement des frais lors des interventions d'agents de Grand Calais.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection à signer le contrat de recrutement d'une durée de un an, à compter du

01/04/2019, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel ; et **FIXE** la rémunération en référence à celle d'un technicien principal de 2^{ème} classe 1^{er} échelon, indice brut 389 en application du décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux techniciens territoriaux, augmentée de l'indemnité de résidence et le cas échéant du supplément familial.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à procéder aux recrutements des trois agents contractuels nécessaires à la réalisation des travaux de fouille de l'aménagement des abords du Fort Risban pour 2 mois ; **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats de recrutements et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche des agents contractuels.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer le contrat de recrutement d'une durée de un an, à compter du 15 février 2019, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'embauche de l'agent contractuel ; et **FIXE** la rémunération en référence à celle d'un technicien territorial principal de 2^{ème} classe 7^{ème} échelon, indice brut 480 en application du décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux techniciens territoriaux, augmentée de l'indemnité de résidence et le cas échéant du supplément familial

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention cadre avec la Région Hauts-de-France en application de l'article L1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, visant à autoriser la Communauté d'Agglomération du Calaisis à apporter son soutien financier aux organismes participant à la création et à la reprise d'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de programmation et de suivi des déploiements de la FttH avec la société SFR.

ADOPTE, à l'unanimité les modifications des règlements intérieurs des Multi-Accueils Pom de Reinette et Pom d'Api.

ANNULE, à l'unanimité, la délibération n°2018-174 du 28 septembre 2018 ; et **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention réglant les engagements de Gamins Exceptionnels et de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, ainsi que tout document pouvant intervenir.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à lancer l'appel à projets du Fonds Intercommunal de Cohésion Sociale 2019 et à signer tous les documents correspondants.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, à engager la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 25-I-1° et 67 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ; et **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer avec le prestataire retenu le marché ainsi que prendre toute décision relative à son exécution.

VALIDE, à l'unanimité la définition des systèmes d'endiguement pour la défense contre la mer ; et **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** à porter à la connaissance de Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France, ainsi que de Messieurs les Préfets des Hauts-de-France et du Pas-de-Calais, les systèmes ainsi définis, en vue d'une bonne coordination des actions des différents gestionnaires, après intervention de Madame la PRESIDENTE.

AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région Hauts de France, pour la mise à jour de l'étude de dangers du système d'endiguement centre du Port de Calais, et la constitution du dossier de demande de régularisation.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions et **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les documents (conventions, avenants ...) liés à l'allocation des dites subventions.

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder la protection fonctionnelle à un agent ; **AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE** ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

La séance est levée à 18h25